



# Programme CLE

(Coordination Locale pour l'Enfance)

# Commune de Somme-Leuze

Service ATL

Années 2020 - 2025

# **Table des matières:**

## **1. Historique de l'Accueil Temps Libre:**

- 1.1 Contexte, définition 4
- 1.2 Objectifs à court, moyen et long terme du précédent CLE 4

## **2. Identification des structures :**

- 2.1 Administration communale 5
- 2.2 Coordination Accueil Temps Libre (ATL) 5
- 2.3 Délégué(e) du collège des Bourgmestre et Echevins 5
- 2.4 Membres de la Commission Communale de l'Accueil (CCA) 6

## **3. Partie générale:**

### **3.1. Identité des opérateurs de l'accueil demandant l'agrément 8**

#### A) Milieux d'accueil des écoles communales:

- 3.1.1) Ecole de BON SIN 9
- 3.1.2) Ecole de HEURE 10
- 3.1.3) Ecole de NOISEUX 10
- 3.1.4) Ecole de SOMME-LEUZE 10

#### B) L'accueil du mercredi après-midi :

- 3.1.5) « Les P'tites Canailles » 12

### **3.2. Identité des opérateurs de l'accueil ne demandant pas ou ayant l'agrément**

- 3.2.1) « Ateliers de la Main Libre » 15
- 3.2.2) « Patro St Georges de Sinsin » 16
- 3.2.3) « Patro Les 3 Tilleuls de Bonsin » 17
- 3.2.4) « Entente Sommenoise F.C » 18
- 3.2.5) « Royale Union Saint-Georges Sinsin » 19
- 3.2.6) « Body Moving and Dance » 20
- 3.2.7) « Ju-Jutsu Club de Bonsin » 21
- 3.2.8) « Syndicat d'Initiative de Somme-Leuze » 22
- 3.2.9) « Tennis Club de Somme-Leuze » 23

|   |    |
|---|----|
| 3.2.10) « Karaté club de la Famenne »   | 24 |
| 3.2.11) « L'Îlot Marmot » MCAE  | 25 |
| 3.2.12) « Les Arsouilles » A.S.B.L  | 26 |
| <b>4. <u>Les besoins d'accueil révélés par l'état des lieux :</u></b>         |    |
| 4.1 Préambules  | 28 |
| 4.2 Etat des lieux et analyse des besoins point de vue « parents / familles » | 28 |
| a) Les solutions concernant l'accueil de votre (vos) enfant(s) ;              | 28 |
| b) Les périodes d'accueil de votre (vos) enfant(s) ;                          |    |
| c) L'avis des familles ;  |    |
| d) L'avant et l'après école et les mercredis après-midis ;                    | 30 |
| e) Vos besoins et difficultés éventuels ;                                     | 31 |
| <b>5. <u>Les modalités de fonctionnement:</u></b>                             |    |
| 5.1 Modalités de collaboration entre opérateurs                               | 32 |
| 5.2 Modalités d'information auprès des usagers potentiels                     | 32 |
| 5.3 Modalités de répartition des moyens communaux affectés au CLE             | 33 |
| 5.4 Modalités de répartition des moyens publics (O.N.E)                       | 33 |
| 5.5 Participations financières des familles / parents                         | 34 |
| <b>6. <u>Lignes directrices pour le développement du CLE:</u></b>             |    |
| 6.1 Objectifs à court terme   | 35 |
| 6.2 Objectifs à moyen terme   | 35 |
| 6.3 Objectifs à long terme  | 35 |
| <b>7. <u>Conclusions:</u></b>   | 36 |
| <b>8. <u>Annexes:</u></b>   | 36 |
| Projet d'accueil des 4 milieux d'accueil et « Les P'tites Canailles »         |    |
| ROI des milieux d'accueil et « Les P'tites Canailles »                        |    |

# **1. Historique de l'Accueil Temps Libre:**

## **1.1 Contexte, définition :**

*« Art. 12. Le programme CLE est un programme de coordination locale pour l'enfance relatif à une zone géographique déterminée, concerté au niveau local, ayant reçu un agrément, mis en œuvre sous l'égide de la commune et qui vise le développement d'initiatives existantes et, s'il les moyens le permettent, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent tout ou partie des besoins révélés par l'état des lieux. »*

Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'Accueil des enfants durant leur Temps Libre (ATL) et au soutien de l'accueil extrascolaire modifié par le décret du 26 mars 2009, chap III.

*« L'offre d'accueil est présentée dans un programme CLE (coordination locale pour l'enfance), envisagé comme un programme d'accueil de l'enfance coordonné et concerté entre les parties concernées et appliqué sur un territoire déterminé. La concertation des acteurs locaux permet de structurer l'offre d'accueil, et favorise la mise en commun de moyens et l'établissement de synergies visant une plus grande efficacité. » (1)*

Le programme CLE est agréé pour une période de 5 ans et évalué tous les 2 ans.

La Commune de Somme-Leuze a adhéré au Décret ATL en 2004, en engageant un coordinateur à mi-temps. Ce coordinateur a œuvré à la constitution de la 1<sup>ère</sup> CCA (Commission Communale de l'Accueil). Cette commission est composée de 20 membres effectifs, chacun ayant son suppléant, et de 3 personnes avec voix consultatives.

Le coordinateur actuel a déjà réalisé trois états des lieux reprenant toutes les activités existantes au sein de l'entité de Somme-Leuze pour les enfants de 2,5 ans à 12 ans ainsi qu'une analyse des besoins des personnes qui confient leur enfant, des enfants eux-mêmes, mais également des professionnels. La réalisation de ces états des lieux a permis à la CCA la création du programme CLE.

Actuellement la Commune de Somme-Leuze est à son 4<sup>ème</sup> programme CLE

## **1.2 Objectifs à court, moyen et long terme du précédent CLE :**

Pour rappel, voici les différents objectifs énumérés lors du précédent programme:

- Améliorer la qualité de l'accueil dans les écoles communales en continuant les formations des accueillantes extrascolaires, ainsi que dans les autres lieux d'accueil (stages communaux,...) en faisant la promotion de la nécessité de se former ;
- Améliorer les moyens de communication concernant les activités possibles sur notre commune pour les enfants et jeunes durant leur temps libre ;
- Analyser pour proposer un lieu d'accueil extrascolaire centralisé ;
- Construction d'un espace jeune au niveau du site Internet de la commune et assurer sa mise à jour permanente ;

---

(1) Site internet de l'ONE ([www.one.be](http://www.one.be)). Volet accueil extrascolaire – Les programmes CLE

- Développer les contacts avec les communes voisines (Marche, Ciney, Havelange,...) en vue de proposer certaines activités ;
- Développer des contacts avec les centres culturels et autres associations en vue de proposer des activités ;
- Continuer et renforcer les contacts entre le service de coordination extrascolaire et les divers opérateurs de l'accueil ;
- Continuer à renforcer ce qui existe déjà comme lieux d'accueil sur le territoire communal.

## **2. Identification des structures :**

### **2.1 Administration communale :**

Administration communale de Somme-Leuze ,  
Rue du Centre, 1  
5377 Somme-Leuze (Baillonville)  
Tel : 086/32.21.22 - Fax : 086/32.33.38  
Site internet : [www.sommeleuze.be](http://www.sommeleuze.be)  
E-mail: [administration@sommeleuze.be](mailto:administration@sommeleuze.be)

### **2.2 Coordination Accueil Temps Libre (ATL) :**

CHISOGNE Nicolas  
Administration communale de Somme-Leuze ,  
Service Accueil Temps Libre - extrascolaire  
Rue du Centre, 1  
5377 Somme-Leuze (Baillonville)  
Tel : 086/32.09.02 – Fax : 086/32.33.38  
Email : [nicolas.chisogne@publilink.be](mailto:nicolas.chisogne@publilink.be)

### **2.3 Délégué(e) du collège communal :**

**Sabine BLERET-DE CLEERMAECKER,**

Echevine de l'enseignement, de l'extrascolaire, de l'environnement, de la culture et du tourisme, de la nature et bio-diversité, travail de mémoire.

Administration communale de Somme-Leuze ,  
Rue du Centre, 1  
5377 Somme-Leuze (Baillonville)  
Tel: 0470/24.71.60  
Email: [sabine.bleret@publilink.be](mailto:sabine.bleret@publilink.be)

## 2.4 Membres de la Commission Communale de l'Accueil (CCA) :

Suite au décret ATL, cette commission est divisée en 5 composantes comprenant de 3 à 5 membres effectifs chacune :

Composante n° 1 - les représentant(e)s du conseil communal ;

Composante n° 2 - les représentant(e)s des établissements scolaires, organisés, ou subventionnés par la Communauté française, qui dispensent un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune ;

Composante n° 3 - les représentant(e)s des personnes confiant leurs enfants ;

Composante n° 4 - les représentant(e)s des opérateurs de l'accueil œuvrant sur le territoire de la commune qui se sont déclarés à l'O.N.E ;

Composante n° 5 - les représentant(e)s des services, associations ou institutions qui sont agréés, reconnus ou affiliés à une organisation ou fédération agréée ou reconnue par ou en vertu des dispositions décrétales ou réglementaires de la Communauté française autres que celles du décret ONE.

Les membres de ces composantes ont un mandat de 6 ans renouvelable (revu suite aux élections communales).

Avec voix consultatives :

- Le coordinateur ATL ;
- L'ONE ;
- La Province ;
- Les invités éventuels.

Voici la composition de la nouvelle CCA:

Représentants communaux :

Sabine BLERET-DE CLEERMAECKER, Echevine de l'extrascolaire, Présidente de la CCA,  
Jessica CARPENTIER, Echevine de la jeunesse, Vice-Présidente de la CCA,  
Delphine ELLEBOUDT, Conseillère communale,  
Alexandre BORSUS, Echevin des finances.



Représentants des écoles :

Véronique MIGNON, représentante du corps enseignant de Heure ;

Hélène HOGGE, représentante du corps enseignant de Noiseux ;

Annick FORTEMPS, représentante du corps enseignant de Somme-Leuze ;

Véronique PÊTRE, représentant du corps enseignant de Bonsin.

Représentants des parents :

Gilles LECOMTE, représentant du comité de parents de Heure ;

Jean-François SPRUMONT, représentant du comité de parents de Somme-Leuze ;

Kristel VANDERVELPEN, représentante du comité de parents de Noiseux ;

Deborah REYNDERS, représentante du comité de parents de Bonsin.

Représentants des accueillant(e)s :

Cécile SCHEUREN, représentante des accueillantes de l'implantation de Heure ;

Geneviève NINANE, représentante des accueillantes de l'implantation de Noiseux ;

Mireille COLLA, représentante des accueillantes de l'implantation de Somme-Leuze ;

Edith DUCHESNE, représentante des accueillantes de l'implantation de Bonsin.

Représentants Socioculturels et sportifs:

Yves WATTERMAN, Président C.E.C (Centre d'Expression et de Créativité)

« La Spirale » A.S.B.L

Camille BREUSKIN, Présidente du Patro de Sinsin

Adrien DETRIXHE, Président du Patro de Bonsin

.....,

Personnes invitées par la C.C.A:

Isabelle VANESSE, Assistante sociale DASS (Direction des Affaires sociales et Sanitaire, secteur enfance) ;

Bénédicte Buffet, Coordinatrice accueil ONE ;

Aurélie LOBET, IMAJE – MCAE Baillonville – « L'Îlot Marmot » ;

Maura ESPINOZA, « Les Arsouilles » - Co-accueil « Les p'tits Hiboux » ;

Dominique THESIAS, Directrice des écoles communales de Somme-Leuze.

### **3. Partie générale:**

#### **3.1. Identité des opérateurs de l'accueil demandant l'agrément**

A) Milieux d'accueil des écoles communales (Bonsin, Heure, Noisieux, Somme-Leuze):

Accueil extrascolaire

Responsable : Pouvoir Organisateur –Valérie LECOMTE, Bourgmestre

Rue du Centre, 1

5377 Baillonville

086/32.21.22 – 0496/92.88.26

Compte bancaire : BE98 0910-0053-9993

#### **Projet d'accueil :**

Accueil des enfants avant et après l'école. Diverses activités sont proposées en fonction de chaque enfant. Une attention toute particulière est accordée aux enfants dont les parents travaillent tôt et rentrent plus tard.

Les objectifs des milieux d'accueils sont multiples et requièrent une vigilance de tous les instants.

#### **Objectif(s) poursuivi(s):**

- Contribuer à l'épanouissement global des enfants en organisant des activités de développement multidimensionnel adaptées à leur capacité et leur rythme ;
- Contribuer à la cohésion sociale en favorisant l'hétérogénéité des publics dans un même lieu ;
- Faciliter et consolider la vie familiale, notamment en conciliant vie familiale et vie professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de jouir d'un accueil de qualité ;
- Contribuer au développement physique de l'enfant par la pratique ponctuelle de sport, de jeux ou d'activités de plein air ;
- Contribuer au développement intellectuel de l'enfant grâce à des jeux éducatifs ou des jeux de société ;
- Permettre aux enfants d'avoir des moments de détente pendant lesquels s'ils le désirent, ils peuvent s'occuper librement ;



- Amener l'enfant à être créatif et inventif lors des activités qui lui sont proposées mais aussi en lui permettant d'initier lui-même des idées de jeux ou d'activités ;
- Développer le sens artistique des enfants en leur proposant des activités manuelles telles que la peinture, les bricolages, etc. ;
- Promouvoir l'intégration sociale de l'enfant tout en respectant les différences physiques, culturelles et sociales de chacun par le sport, le jeu et l'art manuel ;
- Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté de l'enfant par la pratique de la vie en société et le respect des règles et normes qui en découlent ;
- Favoriser la participation de chaque enfant lors des animations mais aussi lors des moments ludiques ou récréatifs.

Pour mener à bien ces objectifs, les accueillant(e)s porteront une attention individuelle appropriée. Ils/elles écouteront chaque enfant et veilleront à leur sécurité en « bon père de famille ». Dans cette optique, un cycle de formation continue pour les accueillantes a été mis en place.

Les parents sont des partenaires primordiaux dans le travail mené par les accueillantes. Les deux parties veilleront à instaurer un climat de confiance et une information réciproque. En effet, il est important que les parents, représentants légaux, en venant rechercher leur(s) enfant(s) puissent demander des renseignements et échanger des points de vue avec les accueillant(e)s.

Vous trouverez, ci-dessous, le site des 4 implantations scolaires de notre commune.

Lieux d'accueil :

Ecole Communale de Bonsin

Rue de Borlon, 1A

5377 Bonsin

Tél : 086/34.45.46

Email : [ecole.bonsin@skynet.be](mailto:ecole.bonsin@skynet.be)

Site : [www.sommeleuze-ecole.be](http://www.sommeleuze-ecole.be)

Visite virtuelle : <https://www.sommeleuze-ecole.be/ecoles/ecole-de-bonsin/>



Ecole communale de Heure,  
Rue de l'Église, 13  
5377 Heure  
Tél : 086/32.25.35  
Email : [ecoleheure@yahoo.fr](mailto:ecoleheure@yahoo.fr)  
Site : [www.sommeleuze-ecole.be](http://www.sommeleuze-ecole.be)  
Visite virtuelle :



<https://www.sommeleuze-ecole.be/ecoles/ecole-de-heure/>

Ecole Communale de Noiseux  
Rue des Chasseurs Ardennais, 2B  
5377 Noiseux  
Tél : 086/32.27.21  
Email : [ecole.noiseux@yahoo.fr](mailto:ecole.noiseux@yahoo.fr)  
Site : [www.sommeleuze-ecole.be](http://www.sommeleuze-ecole.be)  
Visite virtuelle :



<https://www.sommeleuze-ecole.be/ecoles/ecole-de-noiseux/>

Ecole Communale de Somme-Leuze  
Rue du Tilleul, 1  
5377 Somme-Leuze  
Tél : 086/32.27.22  
Email : [ecole.somme-leuze@hotmail.com](mailto:ecole.somme-leuze@hotmail.com)  
Site : [www.sommeleuze-ecole.be](http://www.sommeleuze-ecole.be)  
Visite virtuelle :



<https://www.sommeleuze-ecole.be/ecoles/ecole-de-somme-leuze/>

#### L'offre et les activités d'accueil :

Les enfants de 2.5 à 12 ans peuvent être accueillis dans les 4 structures d'accueil tous les jours de 7h00 à 8h45 et de 15h30 à 18h00. Le mercredi, une permanence est assurée par le corps enseignant dans les 4 implantations de 12h00 à 12h30. Le mercredi après-midi de 12h30 à 18h00 est pris en charge par l'accueil « Les P'tites Canailles » dans chacune des implantations.

Les activités proposées sont surtout ludiques ou éducatives (sans relever toutefois du domaine scolaire) afin de rendre l'accueil plus actif.

Les enfants ont aussi l'occasion de faire leur(s) devoir(s) mais de façon autonome, sous surveillance, dans un autre local.

Les enfants peuvent avoir le choix entre participer à l'activité ou s'occuper librement. Les activités proposées sont succinctes et différentes d'un enfant à l'autre. Certains enfants travaillent de façon autonome et en profitent pour commencer leurs devoirs, d'autres jouent librement ou demandent l'accompagnement de l'accueillante.

### Taux de fréquentation et d'encadrement :

Entre 250 et 310 enfants de 2.5 à 12 ans ont fréquenté au moins une fois les milieux d'accueil pour l'ensemble des quatre structures. (chiffres des relevés de présence 2018 à l'appui).

Le nombre d'accueillantes présentes respecte le taux d'encadrement prévu selon les normes de l'ONE dans le Décret « ATL ».

Pour rappel, voici ce que signale le Décret ATL à ce sujet :

« Ces taux d'encadrement sont **indicatifs**. Il n'y a, en aucun cas, d'obligation à atteindre ces taux. La seule obligation pour les opérateurs qui participent au programme CLE est de ne pas réduire, à nombre d'enfants égal et conditions égales, le taux d'encadrement d'une année à l'année suivante » (2).

| Durée de l'accueil   | Age des enfants | 1 accueillant(e) par tranche entamée de |
|--|-----------------|---|
| Moins de 3h consécutives<br>ou<br>Après l'école jusque 19h |                 | 18 enfants                              |
| Plus de 3h,<br>en dehors de l'école                        | Moins de 6 ans  | 8 enfants                               |
|  | 6 ans et plus   | 12 enfants                              |

(source ONE)

### Qualification du personnel du lieu d'accueil :

Le personnel encadrant dispose de qualifications soit de base ou suit des formations dites continues. En effet, afin d'adhérer aux normes du décret ATL, les accueillant(e)s sont tenu(e)s de suivre ces cycles de formation.

Par la suite, et au fur et à mesure des demandes, besoins ou autres nécessités relevés lors de réunions ou plan d'action annuel, d'autres formations seront prévues afin que notre personnel encadrant puisse rester à jour.

Depuis le dernier agrément du CLE, les accueillantes ont pu suivre comme formations:

En 2010: 1 module de perfectionnement avec l'opérateur « Re-Sources Enfance » (14h) « Accueillante extrascolaire, un métier pas seulement »

En 2011: 1 module « Sensibilisation aux premiers secours aux enfants » avec l'opérateur « Croix-Rouge » (12h)

En 2012: 1 module « Bosses et Bobos » avec l'opérateur « Croix-Rouge » (7h)



En 2014: 1 module « Gestion des comportements difficiles » avec l'opérateur « Coala » (12h)

En 2014: 1 module « Moi accueillante dans mon environnement, mon projet » avec l'opérateur « Coala » (12h)

En 2014: 1 module « Un groupe d'enfants uniques et moi, et moi » avec l'opérateur « Coala » (12h)

En 2015: 1 module « Jeu bouge, jeu m'amuse » avec l'opérateur « Coala » (12h)

En 2016: 1 module « Techniques artistiques » avec l'opérateur « Coala » (12h)

En 2017: 1 module « Sensibilisation aux premiers secours aux enfants » avec l'opérateur « Croix-Rouge » (12h).

En 2019: prévision d'un cycle de formation pendant les vacances d'automne (programme à définir)

#### Montant de la participation :

Les fréquentations des milieux d'accueil (« garderies scolaires ») des 4 implantations sont **gratuites** au sein de la commune. Aussi bien pour la période qui précède les cours que celle qui suit (le matin avant 08h45 et le soir après 15h30).

#### B) L'accueil du mercredi après-midi

« Les P'tites Canailles »

(Lieux: Bonsin, Heure, Noiseux, Somme-Leuze):

Responsable : Pouvoir Organisateur –Valérie LECOMTE, Bourgmestre

Rue du Centre, 1

5377 Baillonville

Tél : 086/32.21.22 – 0496/92.88.26

Compte bancaire : BE06- 0910-1222-1322

Personne de contact: CHISOGNE Nicolas, 086/32.09.02

Email: [nicolas.chisogne@publilink.be](mailto:nicolas.chisogne@publilink.be)

#### Projet d'accueil :

Le projet d'accueil reste le même que celui développé dans les milieux d'accueil scolaires. Ce sont généralement les mêmes enfants qui fréquentent les écoles communales. La différence réside dans le fait que ce service (comme pour les stages de Pâques et d'été, par exemple) est ouvert à tous les enfants domiciliés ou non sur l'entité.

### Objectif(s) poursuivi(s):

Les objectifs poursuivis font référence à ceux développés dans le cadre du projet d'accueil des « garderies scolaires ». Nous faisons cependant la différence avec les objectifs poursuivis par l'organisation de stages pendant les vacances scolaires. L'accueil du mercredi après-midi est donc plus considéré comme un temps d'accueil ouvert aux enfants et permettant aux familles de pouvoir confier leur(s) enfant(s) au sein d'une structure encadrée par des adultes sans nécessairement devoir apprendre ou découvrir une technique particulière, une activité sportive précise, etc.

### Lieux d'accueil :

Le service « Les P'tites Canailles » est proposé sur les 4 implantations scolaires, cependant nous constatons une différence de fréquentation selon les lieux.

Ecole communale de Bonsin,  
Rue de Borlon, 1A  
5377 Bonsin  
Tél : 086/34.45.46

Ecole communale de Noiseux,  
Rue des Chasseurs Ardennais, 2C  
5377 Noiseux  
Tél : 086/32.27.21

Ecole communale de Heure,  
Rue de l'Eglise, 13  
5377 Heure  
Tél : 086/32.25.35

Ecole communale de Somme-Leuze,  
Rue du Tilleul, 1  
5377 Somme-Leuze  
Tél : 086/32.27.22

| Année 2018 (chiffres de fréquentation « LPC ») –<br>nombre d'enfants différents ayant fréquenté au moins une fois l'accueil |          |            |          |          |         |
|---|----------|------------|----------|----------|---------|
|   | Janv-Fév | Mars-Avril | Mai-Juin | Sept-Oct | Nov-Déc |
| BONSIN  | 4        | 4          | 0        | 3        | 5       |
| HEURE   | 34       | 25         | 34       | 25       | 21      |
| NOISEUX   | 22       | 16         | 20       | 16       | 19      |
| SOMME-LEUZE   | 7        | 8          | 9        | 15       | 12      |

Nombre de familles différentes sur l'année 2018:

- BONSIN : 5
- HEURE : 31
- NOISEUX : 30
- SOMME-LEUZE : 11

### L'offre et les activités d'accueil :

Les horaires, de 12h30 à 18h00, sont fixés de manière à répondre à la demande du plus grand nombre de parents. Les temps d'accueil « Les p'tites Canailles » permettent la prise en charge de l'enfant sans interruption au regard des **horaires scolaires**.

### Qualification du personnel du lieu d'accueil :

Le personnel qualifié actif dans ce service est le même que celui qui preste déjà au sein des implantations scolaires. Nous conservons également le même taux d'encadrement et les mêmes exigences au niveau des formations.

Elles garantissent une garde stable et durable tout au long de l'année scolaire. Les temps d'accueil sont toutefois inaccessibles durant les congés scolaires et les jours fériés. La Commune de Somme-Leuze tente alors de proposer des mesures alternatives en organisant des stages durant certaines périodes (créatifs, musicaux, sportifs, etc.).

Les groupes sont formés par tranche d'âge afin de respecter le rythme de vie de chacun. Les activités réalisées sont proposées dans le but d'éveiller les enfants à des sujets ludiques, sensitifs et diversifiés. L'enfant créera lui-même ses réalisations en suivant les différentes explications fournies par les accueillant(e)s. L'enfant évoluera à son rythme (aidé ou non suivant son souhait) afin de pouvoir prendre conscience de ses capacités.

L'instant de sieste proposé se fera dans un local prévu à cet effet. L'accueillant(e) apportera la plus grande attention à ce que le calme, le silence et le respect de l'autre soient des valeurs essentielles. Une petite lecture ou de la musique douce pouvant être proposées aux enfants afin de faciliter la période de calme.

### Montant de la participation :

La fréquentation du (des) milieu(x) d'accueil « Les P'tites Canailles » est payante ; 5 € pour le 1er enfant, 3 € par enfant(s) suivant(s). Le paiement est sollicité par l'envoi d'un virement aux familles, tous les 2 mois, en fonction d'un relevé de présence(s) effective(s). Les parents inscrivent leur(s) enfant(s) via un tableau de présence(s) présumée(s). Les parents ou responsables des enfants complètent une fiche médicale (fiche d'information) et la remettent à l'accueillante responsable. Ces fiches sont conservées à l'Administration communale, une copie étant disponible sur les sites pour les accueillant(e)s.

### Attestation fiscale pour les frais de garde :

En application de l'article 113, § 1er. 3°, du Code des Impôts sur les revenus 1992, les pouvoirs locaux, communautaires ou régionaux, sont en droit de délivrer une attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 12 ans.

Les familles qui en font la demande peuvent recevoir leur attestation de frais de garde pour la (les) périodes concernées.

### Intervention, remboursement mutuelle :

Suivant certaines conditions, les différentes mutualités interviennent pour une partie dans les frais de garde ou de participation aux activités. Le coordinateur ATL attire l'attention des parents quant à cette possibilité éventuelle.



## 3.2. Identité des opérateurs de l'accueil ne demandant pas ou ayant l'agrément

### 3.2.1) « Ateliers de la Main Libre »

Françoise JADIN – Animatrice

Rue du Centre, 1

5377 Baillonville

Tél : 086/32.09.06

Fax : 086/32.33.38

Email: [françoise.jadin@publilink.be](mailto:françoise.jadin@publilink.be)

Compte bancaire : BE06- 0910-1222-1322



#### Projet d'accueil :

Les Ateliers de la Main Libre sont destinés aux enfants de 6 à 12 ans et proposent des activités d'expressions et de créativité. Via des activités ludiques et artistiques, les enfants vont pouvoir découvrir le monde qui les entoure, permettre à chacun de se découvrir et découvrir l'autre en tant que personne différente, d'établir de nouveaux contacts avec des enfants de tous villages confondus et permettre à chacun de s'exprimer « autrement ».

L'atelier organise également des stages lors des périodes de vacances scolaires.

Le Centre d'Expression et de Créativité (CEC) « la Spirale » de Natoye est un partenaire privilégié pour les animations. De fait, cette collaboration garantit une reconnaissance comme partenaire d'un CEC.

#### Lieu d'accueil :

Maison de Village de Baillonville, rue du Centre 1a, 5377 Baillonville (Somme-Leuze). Un local est aménagé spécialement pour ces ateliers.

#### L'offre et les activités d'accueil :

Cet atelier hebdomadaire est destiné aux enfants et organise des activités artistiques et culturelles. Tous les lundis de 17h00 à 18h30 et les mercredis de 13h30 à 15h00.

#### Taux d'encadrement :

Les enfants de 6 à 12 ans ( 10 garçons et filles maximum par groupe) peuvent être accueillis par tranche horaire. Une animatrice socioculturelle reconnue accueille les enfants.

#### Qualification du personnel du lieu d'accueil :

Mme Françoise JADIN, l'animatrice socioculturelle, est agrégée de l'enseignement secondaire inférieure en section art plastique.

#### Montant de la participation :

2.5 euros par atelier et par enfant (payable annuellement)

### 3.2.2) « Patro St Georges de Sinsin » - Section Locale

Camille BREUSKIN – Présidente

Rue du Woizin, 9

6990 Marenne (Hotton)

Tél : 0476/24.09.63

Email: [camillebreuskin@live.be](mailto:camillebreuskin@live.be)

Compte bancaire : BE59 7320 5055 3926



**Patro Sinsin**

#### Projet d'accueil :

Le Patro a une perspective d'éducation globale des jeunes là où ils sont, avec priorité aux milieux défavorisés, à partir des réalités sociopolitiques et socioculturelles qu'ils vivent, pour qu'ils prennent en main solidairement leur destinée.

Le patro local de Sinsin fait partie de la Fédération Nationale des Patros (FNP), 17 rue de l'Hôpital à 6060 Gilly. Cette dernière ayant l'agrément de la Communauté française. De plus, cette section locale possède également l'agrément de l'ONE et est reconnue comme centre de vacances selon le décret de la Communauté française du 17 mai 1999.

#### Lieu d'accueil :

Rue Nestor Bouillon, 19 - 5377 Sinsin. (Local mis à la disposition par la commune).

#### L'offre et les activités d'accueil :

Entre 50 et 80 enfants de 4 à 16 ans peuvent être accueillis les samedis matins de 9h30 à 12h00. Les enfants se rendent au local à pied, en voiture,...

#### Taux d'encadrement :

82 enfants sont inscrits au 13/04/2019 (répartis par catégorie d'âges :)

29 animateurs accueillent les enfants

#### Qualification du personnel du lieu d'accueil :

24 animateurs formés ou en cours de formation (les formations sont dispensées par le Patro et sont reconnues par la Fédération Wallonie Bruxelles) encadrent les 82 enfants inscrits tout au long de l'année.

#### Montant de la participation :

Le montant de l'affiliation pour une année Patro est de 30 euros par enfant.

110 € par enfant pour le camp pour les plus grands

90 € pour les moyens

45 € pour les plus petits

### 3.2.3) « Patro Les 3 Tilleuls de Bonsin » - Section Locale

Adrien DETRIXHE – Président  
Rue des marguerittes, 1  
6900, Marche en Famenne  
Compte bancaire : BE90 0018 3665 9432  
Mail : [det.adrien@gmail.com](mailto:det.adrien@gmail.com)  
Tel : 0491-59-83-91



Patro Bonsin

#### Projet d'accueil :

Le Patro a une perspective d'éducation globale des jeunes là où ils sont, avec priorité aux milieux défavorisés, à partir des réalités sociopolitiques et socioculturelles qu'ils vivent, pour qu'ils prennent en main solidairement leur destinée.

#### Lieu d'accueil :

Ecole de Bonsin  
Rue de Borlon, 1a - 5377 Bonsin.

#### L'offre et les activités d'accueil :

Activités encadrées pour les enfants de 5 à 16 ans lors des samedis après-midis (3 par mois) de 14h00 à 17h00. Des hikes (séjour en section de 2 à 5 nuits) sont proposées lors de vacances de pâques et un camp d'été est organisé pour l'ensemble des animés (séjour de 10 jour)

#### Taux d'encadrement :

48 enfants sont inscrits pour l'année 2018 - 2019 (répartis par catégorie d'âges : 5-9 ; 9-12 ; 12-16)

12 animateurs (trices) accueillent les enfants.

#### Qualification du personnel du lieu d'accueil :

12 animateurs formés ou en cours de formation (les formations sont dispensées par le Patro et sont reconnues par la Fédération Wallonie Bruxelles) encadrent les 48 enfants inscrits tout au long de l'année.

#### Montant de la participation :

Cotisation : 30 € / an (25 € pour les enfants suivants d'une même fratrie)

Camp été : 120 € (1<sup>er</sup> enfant) , 110 € (pour le 2<sup>ème</sup> enfant) , 100 € pour les enfants suivants d'une même fratrie. Des demi-camps pour les enfants de moins de 6 ans sont aussi proposés. (Arrivée à mi-camps jusqu'à la fin du camps).

### 3.2.4) « Entente Sommenoise » A.S.B.L

(Club reconnu par l'URBSFA, et l'A.C.F.F. matricule N°05157)

Contact : Jean-Claude COLLIN – Administrateur général Secrétaire, trésorier de l'ASBL  
Chemin de l'Héritage, 6

5377 SOMME-LEUZE

Tél : 0497/631365

Email: [e.sommenoise@skynet.be](mailto:e.sommenoise@skynet.be) ou [jccollin@skynet.be](mailto:jccollin@skynet.be)

Compte bancaire : BE27 0001 1537 9173

Site: néant



#### Projet d'accueil :

Entraînement et exercice en vue de former une équipe de football, mais aussi développer les qualités physiques et psychologiques de chacun.

Apprendre à vivre (cohésion, entente,...) et à jouer en équipe.

#### Lieu d'accueil :

Terrain de football de Noiseux, rue des Chasseurs Ardennais, 5377 Noiseux

#### L'offre et les activités d'accueil :

40 enfants (garçons et filles) de 3 à 16 ans peuvent être accueillis.

Le mardi, mercredi et jeudi en soirée à partir de 17h00 jusqu'à 20h00 (jours en fonction des catégories mais principalement le mercredi pour les enfants et jeunes de 5 à 20 ans).

Le samedi soit en matinée, soit l'après-midi pour les compétitions ou éventuellement en soirée le vendredi, samedi et dimanche après-midi

#### Taux d'encadrement :

4 entraîneurs bénévoles encadrent les enfants

#### Qualification du personnel du lieu d'accueil :

TISTAERT Jean-Yves ( Aspirant ACFF)

DIEUDONNE Vincent, COLLIN Fabrice,

COLLIN Jean-Claude, secrétaire – administratif ACFF.

Le Club a obtenu le label 1\* pour la saison 2017-2018 et la saison en cours 2018-2019 et introduit une demande pour la saison 2019-2020.

#### Montant de la participation :

Cotisation de 80 € / an (-10 €/ enfant(s) suivant(s) ) pour la saison 2018-2019. Possibilité d'intervention aux frais d'inscription via votre mutuelle.



### 3.2.5) « **Royale Union Saint-Georges Sinsin** »

(R.U.S.G) A.S.B.L

(Club reconnu par l'URBSFA, matricule N°01556) – Label 1\*

Jean-Marc ROUSSEAU – Président

Rue Nestor Bouillon, 25A

5377 Sinsin

Tél : 0475/75.47.15

Email: [jeanmarc.rousseau@skynet.be](mailto:jeanmarc.rousseau@skynet.be)

Site: <https://guglivin.wixsite.com/rusgsinsin>



Compte bancaire : BE77 8002 2342 6242

#### Projet d'accueil :

Apprentissage du football, entraînements et compétitions en championnat. Une association pour les « jeunes » (de U6 à U21) s'est créée à partir de la saison footballistique 2018-2019 avec le club de l'US Haversin (Label 2\*\*) pour créer une dynamique de développement pour l'ensemble des catégories d'âge.

#### Lieu d'accueil :

Terrain de football - Route de N4 - 5377 Sinsin.

#### L'offre et les activités d'accueil :

50 enfants (garçons et filles) de 3 à 16 ans peuvent être accueillis.

Le mardi pour les benjamins, diabolins, préminimes de 18h00 à 19h00

Le mardi et le jeudi pour les minimes de 17h45 à 19h00.

#### Taux d'encadrement :

4 entraîneurs bénévoles encadrent les enfants.

#### Qualification du personnel du lieu d'accueil :

U12: Vincent GUGLIELMY (brevet B)

U15: Bernard LEJEUNE

Coordinateur des équipes d'âge: Didier HENIN

#### Montant de la participation :

Cotisation de 100 € /an (80 € pour les benjamins)

(réduction de 20 € pour le second membre de la famille)

Possibilité d'intervention aux frais d'inscription via votre mutuelle.

### 3.2.6) « **Body Moving and Dance** »

Maryse Marchais – professeur de danse

Rue de Famenne, 31

Code postal: 6990 Hotton

Tél : 0494/52.90.10

Email: [maryse.marchais@hotton.be](mailto:maryse.marchais@hotton.be)

([maryse.marchais@skynet.be](mailto:maryse.marchais@skynet.be))

Site : [www.body-moving-dance.be](http://www.body-moving-dance.be)

Compte bancaire :

#### Projet d'accueil :

« Body Moving and Dance » .....

La danse est un excellent moyen d'expression, de prendre conscience de son corps, de sa force et aussi de sa beauté. La danse permet de vivre un moment unique en son genre. Si vous souhaitez vivre ce moment, vous remettre en forme ou prendre conscience de votre immense potentiel artistique, l'équipe de Body Moving and Dance vous accompagne.

#### Lieu d'accueil :

Salle de Noiseux - Complexe sportif

Rue des Chasseurs Ardennais - 5377 Noiseux

#### L'offre et les activités d'accueil :

Nous proposons à tous les membres du club des cours dans différentes disciplines comme :

Danse classique pour enfants et adultes, Dance Hall, Modern Jazz, Girly, All Dance, Hip-Hop, Contemporaine.

Les cours de danse sont scindés suivant ces plages horaires :

Les mardis de 16h00 à 17h30 : Modern Jazz 6-8 ans

Les mercredis de 16h30 à 17h30 : Eveil danse 3,5 – 5ans

de 17h30 à 18h30 : Multi danse de 9 à 11 ans

À vous de choisir le style de danse que vous souhaitez découvrir et que vous souhaitez pratiquer. Tous ces styles de danse sont différents les uns des autres, mais la force de toutes ces danses, c'est l'unité et le respect de l'autre. Des valeurs importantes pour tous les membres de Body Moving and Dance.

#### Qualification du personnel du lieu d'accueil :

Une équipe d'animatrice – prof (2-4)

#### Montant de la participation :

145 € / année





### 3.2.7) « Ju-Jutsu Club de Bonsin » A.S.B.L

(Membre de la Fédération Francophone Belge de Ju-Jutsu reconnu également par l'AEJT: Académie Européenne de Jujutsu Traditionnel)

Cécile LECLERE – Présidente

Rue Roi Albert 1er, 33

4560 Ochain- Clavier

086/34.45.78

Vincianne HALLET-SCALONI – Secrétaire

Tél : 086/34.55.34

Email: [vincianne.hallet@skynet.be](mailto:vincianne.hallet@skynet.be)

Compte bancaire: BE14 0014 6454 3483



#### Projet d'accueil :

L'Asbl Ju-Jutsu Club de Bonsin propose la pratique du Ju-Jutsu. Cet art martial propose :

- D'améliorer votre maîtrise du corps physique par le travail des techniques avec un partenaire et pas un adversaire ;
- D'acquérir ou de retrouver une meilleure souplesse par la recherche de la décontraction dans l'expression technique ;
- De développer la respiration « interne » intégrée à chaque mouvement ;
- De vous imprégner progressivement d'une philosophie à concrétiser c'est-à-dire à vivre et sentir dans la technique ;
- De vous initier aux connaissances énergétiques nécessaires pour que le corps, l'esprit, la philosophie et la technique fusionnent et vous mène sur la voie de la découverte de la « vie intérieure ».

#### Lieu d'accueil :

Ecole de Bonsin, rue de Borlon, 1A - 5377 Bonsin. (Mise à disposition d'un local communal).

#### L'offre et les activités d'accueil :

La méthode constitue un véritable système éducatif où les notions de respect, de politesse, de courage, de persévérance et de moralité sont sans cesse soulignées. Les programmes techniques sont soigneusement choisis pour une pratique en toute sécurité.

Les cours ont lieu les mercredis en soirée : de 19h à 20h (pour les enfants de 5 à 12 ans)

#### Qualification du personnel du lieu d'accueil :

M. Emmanuel Meunier, ceinture noire 4<sup>ème</sup> dan (Chuden), professeur titulaire  
M. Joël Van Rysselberghe, professeur et Uke.

#### Montant de la participation :

Pour les enfants de 5 à 12 ans :

- Licence + assurance (obligatoire) : 44 € / an
- 1 cours : 10 € (payable par trimestre)

Possibilité de prix dégressif par famille. Le club accepte les chèques-sports.

Les attestations d'inscriptions au club peuvent également être délivrées pour un remboursement au niveau des mutuelles.

### 3.2.8) « Royal Syndicat d'Initiative de Somme-Leuze » A.S.B.L

(Activités sportives et culturelles, VTC, mini-golf,)

Guy Bleret– Président

Rue de l'Eglise, 4

5377 Heure

Tél : 086/32.25.67

Email: [si.somme-leuze@belgacom.net](mailto:si.somme-leuze@belgacom.net)

Compte bancaire : BE81 8002 2342 4424

#### Projet d'accueil :

Le Royal Syndicat d'Initiative de la commune de Somme-Leuze présente des activités destinées aux enfants et familles mais aussi aux nombreux touristes qui fréquentent notre commune, diverses activités culturelles, sportives, promenades (pédestre, VTC,...). Comme par exemple , le jeu « Mes aventures d'Enchanteur ! » à Nettinne.

#### Lieu d'accueil :

Royal Syndicat d'Initiative et du Tourisme de la commune de Somme-Leuze.

Rue de l'Eglise, 4 - 5377 Heure

#### L'offre et les activités d'accueil :

Le Royal Syndicat d'initiative propose plusieurs activités culturelles et sportives à destination des enfants : promenades pédestres et circuits VTT, expositions,...

A noter comme activités ponctuelles :

- Balade pique-nique ;
- Marche(s) Adeps ;
- Balade de Noël ;
- Balade nocturne « Halloween ».

### 3.2.9) «Tennis Club de Somme-Leuze » A.S.B.L

(Club reconnu à l'AFT Namur-Luxembourg)

Martine BURETTE Présidente

Rue de liège 17

5377 SOMME-LEUZE

Tél : 0497/63 13 63

Email: [tennisclub.sommeleuze@gmail.com](mailto:tennisclub.sommeleuze@gmail.com)

Compte bancaire: BE36 0682 4445 5181

Siège : rue Pays du Roi 44, 5377 Somme-leuze ; 086/32 21 20

5 terrains : 3 masterclay et 2 ceramclay



#### Projet d'accueil :

Initiation et entraînement à la pratique du tennis

Organisation d'inter-clubs et compétitions de tennis

Cours pour enfants et adultes moniteur agréé

Organisation annuelle d'une marche ADEPS 5-10-15-20 km : celle année le 30/06/2019

#### Lieu d'accueil :

Les entraînements et cours se déroulent toujours au Tennis Club de Somme-Leuze, rue du Pays du Roi, 44 à 5377 Somme-Leuze.

Les compétitions, tournois et autres inter-clubs se déroulent suivant les programmes définis par l'AFT (Association Francophone de Tennis).

#### L'offre et les activités d'accueil :

Initiation et pratique du tennis. Interclubs. Proposition de stages au printemps.

#### Qualification du personnel du lieu d'accueil :

Le Tennis Club de Somme-Leuze est reconnu et contrôlé par l'AFT (Association Francophone de Tennis). Chaque membre du club est affilié à cette fédération. Les cours pour adultes et enfants sont assurés par un moniteur agréé

- Maxime KINIF

#### Montant de la participation :

• Pour les enfants de – 10 ans : 1<sup>er</sup> enfant 25 €, 2<sup>ème</sup> enfant 20 €, 3<sup>ème</sup> enfant 15 €

Pour les enfants de 10 à 16 ans : 1<sup>er</sup> enfant 55 €, 2<sup>ème</sup> enfant 45 €, 3<sup>ème</sup> enfant 35 €

Pour les adultes : 1er membre 80- 2e membre 70- 3e membre 60

L'affiliation au Club comprend la redevance obligatoire à l'AFT qui couvre notamment l'assurance en cas d'accident corporel dans le cadre de la pratique du tennis conformément aux statuts de l'AFT.

### 3.2.10) « SHITO KARATE FAMENNE » A.S.B.L

(Membre de la Fédération Francophone de Karaté et des Arts Martiaux Associés ASBL )

Marc Rasquin– Président

rue de Famenne 31,

6990 Hotton

GSM: 0490 64 27 06

E-mail: [mamoflo.rasquin@skynet.be](mailto:mamoflo.rasquin@skynet.be)

Rolin Olivier– Trésorier

Tél : 086/34.55.34

Email: [olirolin@voo.be](mailto:olirolin@voo.be)

Compte bancaire: BE84 0014 7624 8959



#### Projet d'accueil :

- Ecouter, observer, réaliser les techniques enseignées avec sérieux sans les modifier selon votre désir ;
- Respecter les règles de courtoisie et de solidarité indispensable à leur réputation et à celle du club ;
- Interdiction d'utiliser sa technique de combat en dehors du Dojo (exception faite pour les cas de légitime défense ou d'assistance à personne en danger).

#### Lieu d'accueil :

Rue des Chasseurs Ardennais - 5377 Noiseux

#### L'offre et les activités d'accueil :

Adultes & Enfants: Jeudis de 19H00 à 20H30

#### Qualification du personnel du lieu d'accueil :

- Rasquin Marc, 4th Dan Instructeur Mitsuya-Kai Belgique. Moniteur ADEPS Niv 1
- Minique Sébastien, 5th Dan Instructeur Mitsuya-Kai Belgique. Moniteur ADEPS Niv 1

#### Montant de la participation :

Tous les membres :

25€ / Mois

65€ / Trimestre

200€ / l'année (Sep à Jun)

Une licence est obligatoire, cette licence couvre les membres en cas d'accidents lors des cours, stages ou compétitions.

Prix: 40€ / an



### 3.2.11) « L'Îlot Marmot » MCAE

#### (Maison Communale de l'Accueil de l'Enfance )

Aurélie LOBET,  
Assistante sociale responsable

Rue les Cours, 5

5377 Baillonville

Tél : 086/36.78.69

Gsm : 0496/11.38.06

Email : [aurelie.lobet@imaje-interco.be](mailto:aurelie.lobet@imaje-interco.be)

Site : [www.imaje-interco.be](http://www.imaje-interco.be)

#### Projet d'accueil :

Nos professionnelles développent un projet de vie axé sur le bien être de votre enfant et le respect de son rythme. Nous veillons également à son éveil et son développement tout en favorisant un dialogue quotidien avec les parents.

#### Lieu d'accueil :

Rue les Cours, 5 - 5377 Baillonville

En terme d'infrastructure, la crèche dispose d'une vaste pièce de séjour avec un coin bébé et d'une grande baie vitrée donnant sur le jardin. L'espace "Soins" et la cuisine sont ouverts sur cette grande pièce permettant ainsi de toujours être près des enfants.

#### L'offre et les activités d'accueil :

La crèche a une capacité de 12 enfants de 0 à 3 ans équivalent temps plein.

#### Taux d'encadrement :

Une équipe de 4 puéricultrices encadrée d'une assistante sociale accueillera vos tous petits de 6h30 à 18h30.

#### Montant de la participation :

Le prix de la journée est calculée sur base des revenus nets du ménage. Les parents ne paient que les jours de présence de leur(s) enfant(s). Tarif ½ journée pour une durée inférieure à 5h.

Tarif à 70 % si:

- 2 enfants de la même fratrie sont gardés simultanément dans le milieu d'accueil;
- à partir du 3<sup>ème</sup> enfant figurant sur la composition de ménage.

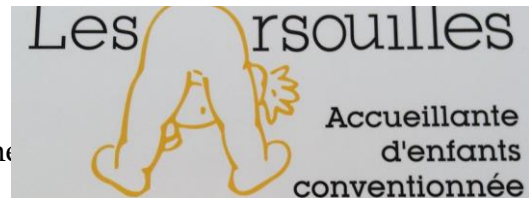


### 3.2.12) « Les Arsouilles » A.S.B.L

Laurence LESIRE, Présidente

Asbl « Les Arsouilles » - ASBL Vie Féminine

Service d'accueillantes d'enfants conventionné



Rue Edouard Dinot, 21/5 – 5590 Ciney

Tél : 083/21.35.92

Fax : 083/21.35.93

Email : [service.social@arsouilles.be](mailto:service.social@arsouilles.be)

Site : [www.arsouilles.be](http://www.arsouilles.be)

#### Projet d'accueil :

L'ASBL « Les Arsouilles » est un Service d'Accueillantes d'enfants créé à l'initiative de Vie Féminine, pour offrir aux familles un accueil de qualité pour leur(s) enfant(s) de 0 à 3 ans. L'objectif du service est d'offrir à chaque enfant un accueil personnalisé, pour être au plus près de ses besoins et de ses rythmes et, lui permettre d'être acteur de son développement.

#### Lieu d'accueil :

Rue du Tilleul, 2 - 5377 Somme-Leuze

#### L'offre et les activités d'accueil :

Un éveil culturel, musical, des jeux dirigés ou libres sont proposés. Différents jeux, matières sont mis à disposition des enfants.

#### Taux d'encadrement :

Un duo d'accueil ( 2 accueillantes) encadre les enfants inscrits (maximum 10 enfants de 0 à 3 ans en accueil simultané).

#### Montant de la participation :

Les parents des enfants accueillis ont la possibilité de se voir appliquer un prix de garde proportionnel à leurs revenus. (Pour l'ensemble des parents du service, la **moyenne** de redevance s'élève à 15 euros par jour de présence).



## **4. Les besoins d'accueil révélés par l'état des lieux :**

### **4.1 Préambules :**

Au sein de notre commune, nous atteignons 686 enfants de 3 à 12 ans, soit 11,9% de la population (pop. Totale au 07/05/2019: 5725 habitants). Il est donc important de pouvoir proposer des activités sportives, culturelles, artistiques... qui permettront aux enfants et aux jeunes de s'ouvrir aux autres et d'enrichir leurs connaissances.

Sur le territoire communal, il existe depuis plusieurs années déjà, divers projets d'accueil extrascolaire. Cependant, nous ne devons pas nous reposer sur des acquis. Même si un projet fonctionne correctement, nous devons toujours chercher à l'améliorer. C'est dans cet ordre d'idée que le service de coordination extrascolaire souhaite travailler, en collaboration étroite avec les partenaires du programme CLE, les enseignants, les parents ainsi que les enfants.

En suivant cette logique, nous sommes allés à la rencontre des personnes directement concernées : parents, enfants, organismes d'accueil, afin d'affiner l'étude des besoins par rapport à l'offre et à la demande d'accueil.

Certains types d'espaces d'accueil manquent au sein de notre commune ( ludothèque, maison de quartier, centre culturel,...) Cependant, nous devons avoir conscience que notre commune se trouve à proximité des villes de Marche-en-Famenne (7 km) et Ciney (15 km). Il est donc utopique de penser à la création de telles structures. Néanmoins, des contacts sont possibles en vue de mettre en place des activités en partenariat.

### **4.2 Etat des lieux et analyse des besoins suite à l'enquête menée auprès des familles :**

Suite à l'enquête en vue d'établir le nouvel état des lieux, il ressort certains points que nous développons ci-après :

1) « La composition de votre famille, vous êtes.... »:

Sur l'ensemble des questionnaires reçus, nous constatons une majorité de famille « en couple ». Une très faible proportion est classée dans la situation monoparentale. Nous constaterons inévitablement différentes problématiques liées à cette situation spécifique ultérieurement. Nous avons une bonne couverture géographique des familles consultées puisque chaque village de l'entité est représenté.

## 2) « Des solutions concernant l'accueil de votre (vos) enfant(s) » » :

Nous constatons que la majorité des personnes qui ont répondu à l'enquête s'organise (par ordre décroissant), selon :

- 1) entre l'un et l'autre parent, la famille ;
- 2) amis, voisins;
- 3) stages (vacances de printemps et été) ;
- 4) service « ATL ».

Le service extrascolaire organisé le matin et l'après-midi ainsi que le mercredi après-midi pendant l'année scolaire semble fonctionner correctement au niveau des horaires. Une analyse raisonnée d'adaptation des horaires a été effectuée. Il en est ressortit l'aménagement des horaires d'accueil de l'après-midi jusqu'à 18h00 à partir des vacances de printemps 2017.

## 3) « Les périodes d'accueil de votre (vos) enfant(s) » » :

Pour les différentes périodes visées, nous pouvons, à l'heure actuelle, constater une demande claire pour les périodes de (par ordre décroissant) :

- 1) Vacances de printemps (Pâques) (2 semaines) ;
- 2) Vacances de détente (Printemps) ;
- 3) Vacances d'automne (Toussaint) ;
- 4) Vacances d'hiver (Noël).

Pour la période des vacances d'été, nous avons classés les semaines (par ordre décroissant) :

- 1) ex-aequo : semaine du 06/07 au 10/07 et semaine du 10/08 au 14/08 ;
- 2) semaine du 13/07 au 17/07 ;
- 3) semaine du 17/08 au 21/08 ;
- 4) semaine 29/06 au 03/07 ;
- 5) ex-aequo : : semaine du 20/07 au 24/07 et du 27/07 au 31/07 ;
- 6) semaine du 03/08 au 07/08 ;
- 7) semaine du 24/08 au 28/08.

Les demandes de créer des activités avant la mi-juillet et après la mi-août sont récurrentes (en plus des 5 semaines déjà proposées). Une analyse de la faisabilité a déjà été faite. Différentes pistes de réflexion sont en cours (partenariat éventuels avec des organismes extérieurs reconnus et agréés : J&S, etc.). Le projet de futur hall sportif pourrait être, à long terme, une autre solution. Les autres opérateurs d'accueil repris dans ce programme pourraient aussi réfléchir à la possibilité d'organiser des activités, stages sportifs, etc. en dehors des périodes de stages.

#### 4) « Vos besoins et difficultés éventuels » :

Au niveau des difficultés rencontrées nous avons la centralisation et l'accessibilité (l'éloignement du domicile et le lieu de l'activité proposée). Cette situation s'explique par l'étendue du territoire communal. Une réflexion sur la possibilité d'organiser différentes activités sur un même lieu pour différentes tranches d'âges pourrait répondre à cette question. Vient ensuite la question de l'horaire. L'amplitude journalière ne correspond pas (encore?) aux rythmes assurés lors de l'année scolaire. Début à 07h00 et fin à 18h00 à réfléchir également pour la période des stages à l'avenir? L'information et le prix de participation sont en dernière position mais restent « interpellant » au regard des sommes très démocratiques demandées aux familles. A savoir qu'il s'agit d'une minorité, mais nous nous devons d'y prêter attention.

Pour les facilités exprimées, nous pouvons clairement identifier un retour très positif sur les avis reçus. En tête, nous avons, le prix et les horaires. Ensuite l'accessibilité et l'information. Les personnes consultées s'estiment être assez au courant des activités proposées via les différents canaux de communication, nous y viendrons plus tard.

De façon générale, selon le lieu de leur domicile, nous pouvons comprendre les difficultés rencontrées par certaines familles. Nous restons toutefois vigilants à organiser dans les 4 implantations scolaires et, dans quasiment toutes les Maisons de Villages de l'entité, des stages pendant les vacances d'été, par exemple.

A propos des plages horaires souhaitées pour l'accueil (extrascolaire et stages), nous avons déjà amélioré l'accueil du matin et du soir (voir infra). Les horaires d'accueil des stages n'ont pas été modifiés mais, visiblement, il n'y a pas de demandes spécifiques à l'heure actuelle.

Le budget consacré aux activités extrascolaires, de manière générale, reste assez conséquent. L'accessibilité à ces activités doit rester une priorité et non un frein pour les familles moins favorisées.

Nous remarquons que les familles font appel, de manière majoritaire, à leur organisme de mutuelle pour accéder à une intervention dans les frais de garde. Les familles ne faisant pas appel à ces services n'ont pas de raisons explicites invoquées.

#### 5) « Votre avis nous intéresse » :

Majoritairement, les familles pensent être bien informées sur les activités organisées.

Dans l'ordre décroissant nous pouvons classer les différents canaux de communication utilisés :

1. Toutes-boîtes (brochures, folders d'information, etc.) ;
2. « Somme-Leuze en Direct » (bulletin d'information communal) ;
3. Site internet communal [www.sommeleuze.be](http://www.sommeleuze.be) ;
4. Les opérateurs d'accueil (clubs sportifs, etc.) et les informations via les implantations scolaires ;
5. Différents contact avec le coordinateur ATL.

Curieusement, le « bouche-à-oreille » n'est pas revenu comme élément identifié spontanément. Une page facebook spécifique (ou communale) est aussi souhaitée, de même que des applications téléchargeables. Les nouvelles technologies sociétales donc.

Nous pouvons également noter certaines remarques :

#### En « - » :

- Un système d'inscription à revoir (inscription en ligne?) ;
- Une sensation de « stress » pour l'inscription des stages d'été (trop peu de places, file d'attente...);
- Informations à (essayer de) faire plus tôt, création d'une newsletter ;
- Informations pour les opérateurs d'accueil (hors service ATL et scolaires) à améliorer ;

#### En « + » :

- Brochure(s) stages détaillée(s) et claire(s) ;
- Bonnes informations sur activités ATL ;

Le budget moyen alloué par famille aux activités extrascolaires se situe entre 150 à 200 €. Le prix des activités semble convenir et se justifie par la qualité des services mis à la disposition des familles. A noter la **gratuité** pour les temps d'accueil avant et après l'école sauf le mercredi après-midi.



## 6) « Votre estimation des services :

### 1) Horaires proposés :

Les familles attribuent une cote de 92,4%. Les horaires tels que proposés sont donc fort appréciés avec, toutefois, des demandes pour avoir les mêmes amplitudes horaires pendant les stages que pendant l'année scolaire sur les milieux d'accueil (implantation scolaire). Une minorité souhaite un élargissement des plages horaires (plus tôt et plus tard) pour pouvoir répondre aux exigences plus accrues du monde du travail (avant 07h00 et après 18h00). Demande raisonnée ou non?

### 2) Locaux :

Les locaux sont appréciés avec une cote de 85,2 %. On peut souligner le côté « exigü » du local (dû probablement au nombre d'enfants présents ?). Des aménagements ont été réalisés, l'achat de mobilier a été effectué également. L'organisation des accueils est régulièrement analysée et des pistes de solution sont proposées en fonction des moyens disponibles. A signaler également le projet d'aménagement des cours de récréation en zones régulées prévu et en cours de réalisation en concertation avec la Direction des écoles et l'Université de Mons pour prévenir des cas de violence au sein des écoles.

### 3) Encadrement :

Généralement les parents estiment l'encadrement bon avec 82,8 %. La motivation et la qualité de l'encadrement doivent faire l'objet d'un rappel et d'un effort de tous les instants. Une vigilance particulière à la pédagogie et au relationnel avec les familles sera encore apportée dans le futur. Notons les efforts consentis par la Commune pour faire suivre des formations reconnues par l'ONE à l'équipe d'accueillante mise en place. L'investissement financier pour consolider les conditions de travail des accueillantes a été effectué aussi. Certaines accueillantes ont vu leur contrat CDD transformé en contrat CDI. L'encadrement des stages par des opérateurs extérieurs est gage de sécurité et de professionnalisme. Les stages exclusivement animés par des moniteurs étudiants sont moins bien estimés pour diverses raisons (manque d'expérience, d'implication, de sérieux). Il est à noter qu'il ne s'agit que de cas isolés mais qui, inévitablement, marquent les esprits des parents. Une vigilance accrue sera de mise malgré les nombreux efforts déjà réalisés.

#### 4) Activités et / ou Animations :

Les familles donnent une cote de 84,8 % pour les activités et /ou animations. Les thèmes et autres activités sont (déjà) fort contrôlés et préparés mais peuvent toujours faire l'objet d'une plus grande vigilance dans le futur pour les stages. Les activités proposées lors des mercredis apm sont variés mais peuvent aussi faire l'objet de réflexions plus approfondies.

Il faut néanmoins ne pas confondre un accueil extrascolaire, un stage dispensé par un CEC ou des activités effectuées par des moniteurs de stages. L'expérience et la qualification des intervenants étant naturellement bien différentes.

Certaines familles souhaitent que l'on propose des cours de musique, de cuisine ou autres activités extérieures selon les possibilités et les conditions climatiques.

#### 5) Coûts :

Les familles estiment de façon très positive le coût et attribuent une note de 94,3 %. La gratuité des périodes d'accueil (matin et soir), cumulée aux prix très démocratiques demandées pour les différents moments (les stages, journées pédagogiques et mercredis après-midi) souligne l'importance de l'investissement communal effectué dans la politique de l'enfance et de la jeunesse.

Certaines familles demandent la possibilité d'inscrire leur enfant « à la journée » (système d'inscription pour des plaines)



## **5. Les modalités de fonctionnement:**

### **5.1 Modalités de collaboration entre opérateurs :**

Au niveau des différents services en relation avec l'Administration communale ou au sein de celle-ci (Ateliers créatifs, le Royal Syndicat d'Initiative, ATL, etc.), tout un chacun essaye de créer des activités en s'approchant de la philosophie du (des) projet(s) d'accueil initié(s).

Ces différents services ou opérateurs relèvent ces défis en proposant des activités d'une semaine, d'une journée, à différents moments de l'année et varient au maximum les types d'offres.

De plus, ces services font appel relativement souvent aux autres structures d'accueil (clubs sportifs, mouvements de jeunes,...), principalement lors des périodes des stages d'été et/ou de Pâques.

En ce qui concerne les autres structures d'accueil, les partenariats ne semblent pas être développés de manière intensive. Néanmoins, le décret Accueil Temps Libre, et plus particulièrement la mise en place de la Commission Communale de l'Accueil, peut devenir un outil efficace pour développer des collaborations durables entre les différents groupements.

Dès lors, nous souhaiterions intensifier les différentes actions et projets dans le futur afin de pouvoir proposer des activités diversifiées et de qualité à des prix abordables pour un maximum d'enfants. Pour ce faire, nous pourrions inviter de manière régulière, lors de programmations ou de réflexions annuelles, les différentes structures capables de proposer un accueil de qualité répondant aux demandes des familles.

### **5.2 Modalités d'information auprès des usagers potentiels :**

Actuellement, l'information relative à l'accueil extrascolaire passe par divers canaux élémentaires :

- bulletin d'information communal « Somme-Leuze en Direct » (parution mensuelle) ;
- lettres, annonces à destination des parents via les implantations scolaires ;
- toutes les informations relatives à l'extrascolaire sont disponibles et mises à jour sur le site internet : [www.sommeleuze.be](http://www.sommeleuze.be), rubrique service extrascolaire ;
- les périodes de stages sont annoncées via un toutes-boîtes et au sein des établissements scolaires.

### 5.3 Modalités de répartition des moyens communaux affectés au CLE :

Les moyens communaux affectés à l'accueil extrascolaire sont de deux ordres :

- Budget à l'exercice extraordinaire :

- 1) Construction d'une nouvelle Maison de Village à Bonsin : 776.807,63 TVAC
- 2) Construction d'une aire de jeu à l'école de Noiseux : 150.000 € TVAC  
(subsidés Infrasport 75 %)
- 3) Acquisition d'un terrain pour une réalisation d'une aire de jeu à Waillet : 50.000 €
- 4) Projet de construction d'un skate-park : 50.000 €
- 5) Construction d'un hall sportif (projet futur...) : projet à exécuter en phases distinctes.

- Budget à l'exercice ordinaire :

La commune de Somme-Leuze affecte également des moyens dans divers organismes socioculturels ou organisations de jeunesse réalisant un accueil extrascolaire. Cette dernière organise également certains projets et manifestations.

- 1) Stages d'été communaux (budget 2019) : 29.020 € (traitements des animateurs)  
24.000 € (fournitures diverses et autres frais)
- 2) Animations socioculturelles : 9.000 € (frais techniques pour animations)
- 3) Passeur de Culture : 870 € (budget 2019)
- 4) Bibliothèques publiques : 2.262,76 € (rémunération du personnel – chiffres 2018)  
2.174,54 € ( fournitures techniques et achat)  
Aménagement coin lecture : 3.000 €
- 5) Subsidés aux clubs sportifs (budget 2019) :  
200 € Ju-Jutsu Club de Bonsin  
150 € Les Francs Pêcheurs  
150 € Société de Pêche « L'Ephémèie » Somme-Leuze  
375 € Tennis Club de Somme-Leuze  
375 € RUSG Sinsin-Waillet Football Club  
375 € Entente Sommenoise Football Club  
350 € Jogging de Sinsin  
350 € Jogging de Noiseux
- 6) Budget formation accueillantes extrascolaires 2019 – 2020 : 1.500 €

#### **5.4 Modalités de répartition des moyens publics (O.N.E) :**

L'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) subventionne:

L'Administration communale pour les accueils des écoles communales en raison de 4 jours/semaine, et pour les activités du mercredi après-midi. La subvention versée pendant les périodes scolaires s'élève à 0,20 € par présence journalière. Ce montant est multiplié en fin d'année budgétaire de l'ONE (du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante) par un coefficient multiplicateur compris entre 2 et 3 (soit de 0,40 € à 0,60 € par enfant par jour) révisable tous les ans, suivant l'enveloppe budgétaire octroyée par l'ONE.

La Commune reçoit également une subvention de 19.000 € indexée pour le traitement et les frais de fonctionnement de la coordination ATL (pour l'exercice octobre 2017 à septembre 2018 : 24.791 € ont été perçus et justifiés).

#### **5.5 Participations financières des familles / parents :**

La participation financière des parents est minimale ou inexistante durant la période scolaire (de la gratuité pour les milieux d'accueil à maximum 5 euros le mercredi après-midi pour le 1<sup>er</sup> enfant, 3 € pour le(s) enfant(s) suivant(s) ).

Les participations financières des parents sont mutualisées pour les activités réalisées par les enfants durant les vacances scolaires. Les familles les plus « défavorisées » peuvent aussi être aidées par le CPAS.

Les parents peuvent également déduire fiscalement la participation donnée. Dès la fin des activités, l'opérateur reconnu par l'ONE (l'Administration communale) remet un document dûment complété aux parents qui doivent l'annexer par la suite à leur déclaration fiscale.

Pour les stages organisés, une participation financière de 25 € pour le 1<sup>er</sup> enfant, de 15 € pour les enfants suivants la même semaine pour une semaine de 5 jours est demandée. Les enfants dits « extérieurs » à la Commune versent 50 €.

## **6. Lignes directrices pour le développement du CLE:**

### **6.1 Objectifs à court terme :**

- Poursuivre et améliorer la qualité de l'accueil dans les écoles communales en continuant les formations des accueillantes extrascolaires, ainsi que dans les autres lieux d'accueil (stages communaux,...) en faisant la promotion de la nécessité de se former ;
- Améliorer les moyens de communication concernant les activités possibles sur notre commune pour les enfants et jeunes durant leur temps libre ;
- Continuer et renforcer les contacts entre le service de coordination extrascolaire et les divers opérateurs de l'accueil.
- Poursuivre le développement de partenariats (partenariat avec la crèche, les Centre Culturels d'Hotton, de Marche-en-Famenne, etc.) ;
- Veiller à respecter un encadrement de qualité.

### **6.2 Objectifs à moyen terme :**

- Continuer à renforcer ce qui existe déjà comme lieux d'accueil sur le territoire communal ;
- Développer des contacts avec les centres culturels et autres associations en vue de proposer des activités ;
- Développer les contacts avec les communes voisines (Marche, Ciney, Havelange, Hamois...) en vue de proposer certaines activités ;
- Analyser les possibilités de prise en charge de nouvelles plages horaires d'accueil lors des périodes scolaires .

### **6.3 Objectifs à long terme :**

- Analyser la possibilité de proposer un lieu d'accueil (extrascolaire) centralisé pour les mercredis apm, les journées pédagogiques ;
- Analyse pour améliorer la mobilité (transport) des enfants pour accéder aux milieux d'accueil ;
- Analyser les possibilités de diversifier (intensifier) les périodes d'accueil lors des périodes scolaires.



## 7. Conclusion :

Depuis la mise en place du service « ATL » au sein de sa commune, le Collège communal a toujours veillé à proposer un service de qualité et de proximité à l'attention de ses concitoyens et de la population de manière plus globale.

Les états des lieux consécutifs, depuis 2004, ont démontré l'évolution permanente des besoins révélés par les familles de manière générale. Les demandes auxquelles nous devons faire face, au quotidien, varient de manière assez significative en fonction du lieu de résidence, de la situation familiale et professionnelle ainsi que des multiples tranches d'âges que couvre le Décret.

Nous sommes inévitablement obligés d'effectuer des choix en espérant pouvoir aller à l'encontre du plus grand nombre de souhaits et demandes émis par la population. Nonobstant comme démontré supra, l'Administration communale tend à stabiliser les équipes en investissant tant dans les moyens humains que financiers. Tout bénéfique pour la qualité des services proposés à la population.

Au vu de la situation actuelle, et avec les moyens financiers alloués, nous serons très attentifs à maintenir, voire à essayer d'améliorer, le service proposé dans une démarche qui s'inscrit dans l'esprit du cadre du Code de la qualité.

Les avis, suggestions et autres observations faites sur notre fonctionnement général nous permettra d'être encore plus à l'écoute. Les différents objectifs que nous nous sommes fixés à court, moyen et long terme sont autant de défis à relever dans une logique de développement du service ATL, du service au public de manière générale, pour les années futures.

8. **Annexes :**